

PARTIE II

Chapitre 7

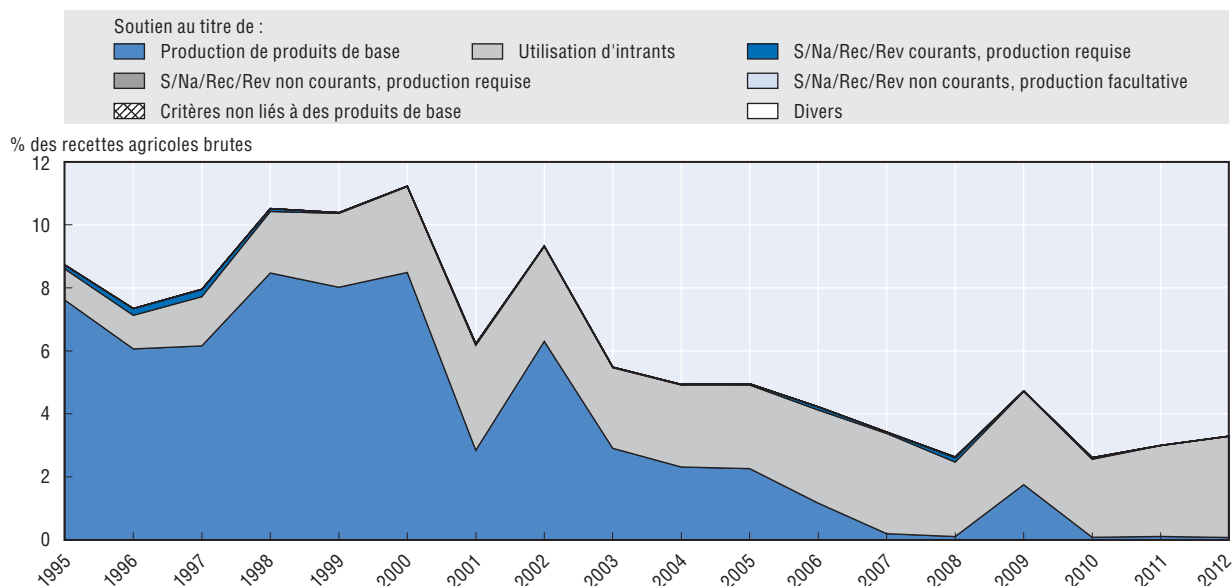
Chili

Le chapitre sur le Chili contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation de soutien à l'agriculture en 2011-12 et à plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2012-13.


Évaluation de l'évolution des politiques

- Au Chili, la politique agricole crée peu de distorsions sur les marchés. L'ESP s'y est établie, en moyenne, à 3 % des recettes agricoles brutes sur la période 2010-12. Limité à 0.3 % du PIB en 2012, le soutien total dont bénéficie l'agriculture coûte moins à l'économie que dans la plupart des pays membres de l'OCDE. Les services d'intérêt général représentent 50 % du soutien total apporté au secteur.
- Les crédits budgétaires destinés au secteur agricole (c'est-à-dire les paiements versés aux exploitants et les dépenses au titre des services) sont restés constants sur 2011-12. Les paiements directs visent principalement les achats d'intrants utilisés pour améliorer la productivité et la compétitivité, le développement rural et territorial, la restauration des sols dégradés et l'irrigation sur l'exploitation. La majeure partie des crédits destinés aux services financent des infrastructures (irrigation), les services d'inspection, la R-D et l'enseignement agricole.
- Le Chili veille à ce que les mesures de politique agricole restent axées précisément sur ses principaux objectifs, à savoir faciliter le développement des petites exploitations (qui reçoivent 70 % des paiements directs) et améliorer la compétitivité du secteur. À ce titre, la moitié des dépenses est consacrée aux services d'intérêt général propices au développement de l'agriculture dans son ensemble : c'est presque deux fois plus que la moyenne de l'OCDE.
- Plusieurs évolutions ont eu lieu en 2012, notamment en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures (réseau national de canaux d'irrigation et système d'information sur les marchés, par exemple). Par ailleurs, des progrès ont été faits dans les services d'inspection, la sécurité des aliments, les systèmes de protection de la santé des animaux et des végétaux, et la promotion de nouvelles technologies énergétiques. Étant donné que plusieurs ministères multiplient les projets et les programmes pour développer l'agriculture, il est de plus en plus nécessaire d'en assurer la coordination et de mettre en place un mécanisme efficace d'évaluation des dispositifs à mesure qu'ils sont déployés.

Graphique 7.1. Chili: Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1995-2012



Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882695>

Informations contextuelles

Ces huit dernières années, la croissance réelle du PIB du Chili s'est établie en moyenne à 4,5 % par an et, en 2012, elle a atteint 5,6 % malgré la crise économique internationale. Grâce à cette expansion plus ou moins stable, le Chili se classe parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et son PIB par habitant s'est hissé à 17 312 USD en 2011. En 2012, le taux de chômage est tombé à son plus bas niveau depuis 1998, soit 6,5 %. En 2011, l'agriculture représentait 3,4 % du PIB et 10,3 % de l'emploi. De même, elle contribue fortement au commerce extérieur : les exportations agro-alimentaires (hors produits halieutiques, aquacoles et forestiers) ont représenté 13 % des exportations totales en 2012. Exportateur net de produits agricoles et alimentaires, le Chili a affiché un excédent net de 4,3 milliards USD en 2012. La pauvreté rurale, définie selon les critères nationaux, a reculé de 12,9 % en 2009 à 10,8 % en 2011, et la grande pauvreté rurale est quant à elle passée de 4,4 % à 3,2 % dans le même temps.

Tableau 7.1. **Chili : Indicateurs contextuels, 1995, 2011***

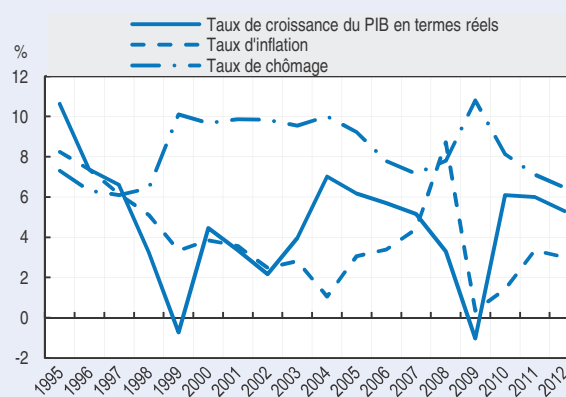
	1995	2011*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	74	249
Population (millions)	14	17
Superficie des terres (milliers de km ²)	744	744
Densité de la population (habitants/km ²)	19	23
PIB par tête, PPA (USD)	7 655	17 312
Commerce en % du PIB	20,9	31,4
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	8,0	3,4
Part de l'emploi agricole (%)	15,7	10,3
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	18,0	13,4
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	7,2	7,3
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	1 787	5 409
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	64	56
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	36	44
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	15 330	15 742
Part des terres arables dans la SA (%)	14	8
Part des terres irriguées dans la SA (%)
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)
Bilan de l'azote, Kg/ha

* Ou dernière année disponible.

Sources : OCDE bases de données statistiques, ITCS, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932883968>

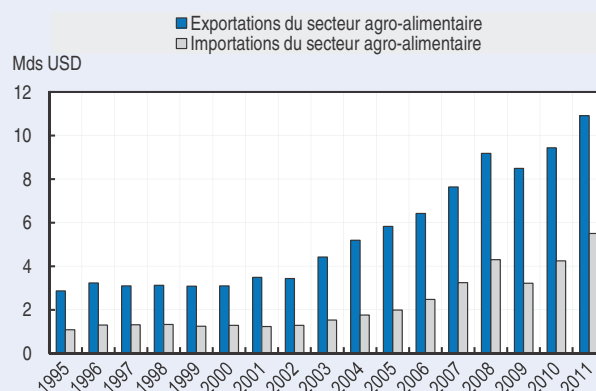
Graphique 7.2. **Chili : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2012**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882714>

Graphique 7.3. **Chili : Commerce agro-alimentaire, 1995-2011**



Source : Base de données ITCS, Statistiques du commerce international par produit.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932882733>

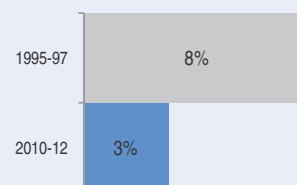
Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels se trouvent dans l'annexe II.1.

Évolution du soutien à l'agriculture

Comme l'atteste le faible niveau du soutien des prix du marché, la politique agricole menée au Chili ne fausse pas beaucoup les marchés. Le pays est partisan de l'ouverture commerciale et a des accords de libre-échange avec ses partenaires les plus importants. Avec une ESP limitée à 3 % en 2010-12, il se situe en avant-dernière position, devant la Nouvelle Zélande, au classement des pays membres de l'OCDE, à égalité avec l'Australie. Les pouvoirs publics chiliens multiplient les dispositions pour stimuler la compétitivité, aider les petits exploitants, et protéger l'environnement et les ressources naturelles du pays, moyennant le financement de biens publics (l'ESSG représente 50 % du soutien total) et des mesures ciblées (les petits exploitants reçoivent 70 % du soutien total).

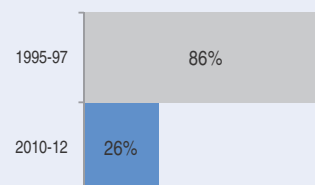
ESP en % des recettes (ESP en %)

Le soutien aux producteurs a été réduit, et la majeure partie du soutien est maintenant représentée par des paiements directs notamment aux petits producteurs. L'ESP en pourcentage était de 3 % en 2010-12, un des plus bas dans la zone OCDE.



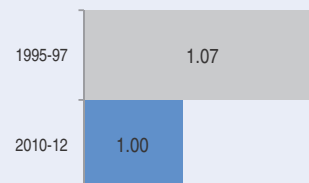
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Le Chili a réduit la part du soutien pouvant créer le plus de distorsions de production et du marché (fondés sur la production et l'utilisation des intrants variables – sans contraintes). La plupart de ce soutien est lié à l'utilisation des intrants variables.



Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

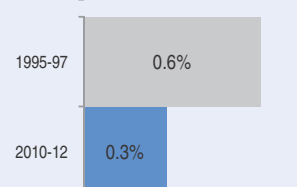
Les prix aux producteurs sont alignés sur les prix mondiaux, ce qui signifie peu ou pas de distorsions sur les marchés des produits agricoles.



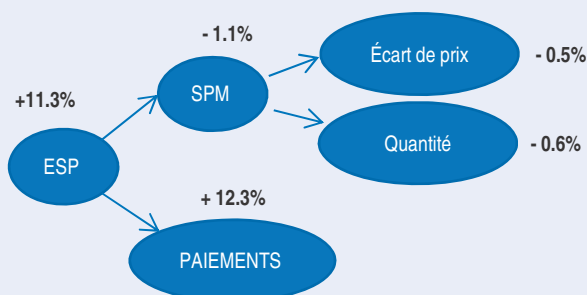
EST en % du PIB

La part du soutien total à l'agriculture dans le PIB a été réduite de 0.6 % en 1995-97 à seulement 0.3 % en 2010-12. Néanmoins l'EST en termes nominaux augmentait et la moitié du soutien représente les services d'intérêt général.

Les transferts à des produits spécifiques (TSP) sont très limités. En 2010-12 le TSP représentait seulement 3 % de l'ESP.



Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2011 à 2012



Le niveau de soutien a augmenté en 2012, ce qui est dû principalement à l'augmentation des paiements.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2010-12

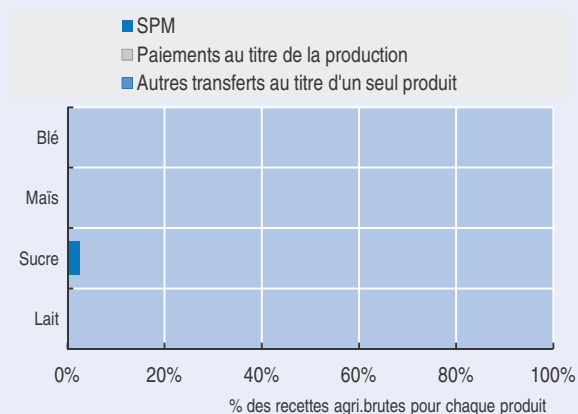


Tableau 7.2. Chili : Estimation du soutien à l'agriculture

millions CLP


	1995-97	2010-12	2010	2011	2012p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	2 098 835	5 493 792	5 439 219	5 493 611	5 548 547
dont : part de produits SPM (%)	65	69	62	71	74
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	2 110 811	4 942 966	4 965 135	5 079 408	4 784 353
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	170 102	168 041	145 653	169 688	188 781
Soutien au titre de la production des produits de base	140 034	5 055	4 598	6 202	4 366
Soutien des prix du marché	140 034	5 055	4 598	6 202	4 366
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	25 910	161 793	138 198	163 185	183 996
Utilisation d'intrants variables	6 697	38 838	35 199	38 213	43 103
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	9 825	86 762	71 621	88 014	100 650
avec contraintes sur les intrants	6 909	48 887	40 278	52 230	54 154
Services utilisés sur l'exploitation	9 389	36 193	31 377	36 958	40 244
avec contraintes sur les intrants	307	11 537	9 180	12 189	13 242
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	4 158	1 193	2 858	301	419
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	4 158	1 193	2 858	301	419
avec contraintes sur les intrants	4 158	1 193	2 858	301	419
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	8	3	3	3	3
CNP des producteurs	1.07	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux producteurs	1.09	1.03	1.03	1.03	1.03
General Services Support Estimate (GSSE)	32 672	181 056	176 874	192 672	173 621
Recherche et développement	8 723	45 798	45 015	45 917	46 463
Établissements d'enseignement agricole	362	860	953	814	812
Services d'inspection	400	36 581	37 016	36 915	35 811
Infrastructures	20 888	89 668	84 360	103 626	81 019
Commercialisation et promotion	2 078	8 130	9 478	5 397	9 516
Stockage public	0	0	0	0	0
Divers	220	19	52	4	0
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	15.6	52.0	54.8	53.2	47.9
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-172 494	-13 040	-12 032	-15 200	-11 888
Transferts des consommateurs aux producteurs	-141 015	-5 055	-4 598	-6 202	-4 366
Autres transferts des consommateurs	-33 146	-7 985	-7 435	-8 998	-7 523
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	1 667	0	0	0	0
ESC en pourcentage	-8	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.09	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux consommateurs	1.09	1.00	1.00	1.00	1.00
Estimation du soutien total (EST)	202 774	349 096	322 527	362 360	362 402
Transferts des consommateurs	174 161	13 040	12 032	15 200	11 888
Transferts des contribuables	61 759	344 041	317 930	356 158	358 036
Recettes budgétaires	-33 146	-7 985	-7 435	-8 998	-7 523
EST en pourcentage du PIB (%)	0.63	0.29	0.29	0.30	0.28
Déflateur du PIB 1995-97=100	100	203	199	204	205

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Chili sont: le blé, le maïs, les pommes, les raisins, le sucre, les tomates, le lait, la viande bovine, la viande porcine et la volaille.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE (2013), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932883987>

Évolution des politiques

Principaux instruments d'action

La politique agricole conduite au Chili est axée sur la productivité de l'agriculture, la compétitivité, la préservation et la valorisation des ressources naturelles, et la sécurité des aliments. Elle a peu d'effets de distorsion sur les marchés agricoles. Le **soutien total** se compose de paiements directs versés aux agriculteurs (environ 50 %) et de crédit budgétaires consacrés aux services d'intérêt général (les 50 % restants). Les paiements directs que reçoivent les agriculteurs sont liés pour l'essentiel à l'utilisation d'intrants et sont surtout destinés aux petites exploitations (70 % à peu près). Les **crédits budgétaires** sont demeurés pratiquement inchangés entre 2011 et 2012, passant de 356 milliards CLP (736 millions USD) à 358 milliards CLP (735 millions USD).

En 2012, 54 % des paiements directs destinés aux exploitants ont été attribués au titre de l'amélioration de la **productivité** et de la **compétitivité** de l'agriculture. Ce soutien a représenté 101 milliards CLP (207 millions USD). Dans leur majeure partie, les programmes de cette catégorie sont conçus pour bénéficier aux petites exploitations et favoriser le développement rural et territorial, et ils sont administrés par l'Institut de développement agricole (INDAP), qui travaille avec les petits agriculteurs. Il est important de noter que, dans ce cadre, les ressources accordées au Programme de développement territorial indigène (PDTI) ont beaucoup augmenté ces deux dernières années, passant de 8.5 milliards CLP (17.5 millions USD) en 2010 à 16.4 milliards CLP (USD 33.7 millions USD) en 2012.

Les paiements destinés aux agriculteurs dans le cadre du **programme de restauration des sols** constituent une autre catégorie importante. En avril 2012, des modifications ont été apportées au dispositif de manière à mieux définir et prendre en compte les grandes zones, à axer les ressources sur les régions présentant des caractéristiques similaires, et à renforcer la clarté et l'efficacité du processus d'obtention des paiements moyennant l'amélioration des procédures de documentation. Les crédits exécutés en 2012 au titre de ce programme se sont montés à 25.5 milliards CLP (60 millions USD). Environ 60 % ont été administrés par l'INDAP et versés à de petits exploitants ; les 40 % restants ont été distribués à de grandes et moyennes exploitations sous la responsabilité du Service de l'agriculture et de l'élevage (SAG).

L'INDAP est l'organisme public qui accorde des **crédits** à taux d'intérêt réduit aux petits exploitants. Atteignant 57 milliards CLP (118 millions USD) en 2012, soit un nouveau record, ses prêts ont bénéficié à quelque 45 000 d'entre eux. La subvention contenue dans les prêts consentis directement par l'INDAP est relativement modeste, puisqu'elle ne représente que 2 % des paiements directs versés aux agriculteurs ou de l'ESP.

Le **programme d'assurance** prend en charge 50 % de la prime due par les grandes et moyennes exploitations, et jusqu'à 90 % de celle que paient les petites exploitations. Le montant maximal de la subvention est de 1.78 million CLP (3 698 USD) par exploitant. En 2012, deux nouvelles modalités ont été ajoutées à ce programme. Premièrement, dans l'élevage, l'assurance vise à aider les producteurs à mieux gérer les risques liés à la mort des animaux due à des accidents, à certaines maladies et à des événements naturels, aux vols, au ramassage des restes d'animaux et à la responsabilité civile. Deuxièmement, une couverture du prix des produits vise à protéger les agriculteurs de la volatilité des prix internationaux. Un mécanisme a été mis en place pour permettre aux producteurs de blé et de maïs de recevoir une compensation dont le montant est calculé à partir du cours international fixé à la bourse de Chicago. Grâce à cet instrument, les cultivateurs récupéreront au minimum l'équivalent de leurs coûts de production.

En 2012, l'**irrigation** a représenté 20 % de la totalité des crédits budgétaires alloués au secteur agricole. Le soutien est en l'occurrence pour partie individuel et pour partie collectif. Dans le premier cas, des subventions sont versées aux agriculteurs qui installent un système d'irrigation ou améliorent le dispositif existant ; ces aides représentent 40 % des dépenses. Les 60 % restants financent des investissements locaux, régionaux ou nationaux et sont comptabilisés dans l'ESSG.

L'**ESSG** représente 50 % de la totalité des dépenses consacrées au secteur, soit à peu près 174 milliards CLP (358 millions USD) en 2012. Elle est imputable en grande partie (24 %) aux investissements dans les **infrastructures**, principalement d'irrigation, et aux droits sur les terres et sur l'eau des collectivités indigènes. La **R-D** et l'**enseignement agricole** ont absorbé 13 % du budget total consacré aux services d'intérêt général en 2012, et les **services d'inspection** 13 % également.

Évolutions des mesures internes, 2012-13

Plusieurs initiatives ont été prises au cours des deux années écoulées. Par exemple, à la suite des graves sécheresses qui se sont succédées ces cinq dernières années et qui ont durement touché le centre du Chili (Coquimbo et Talca, par exemple), la Commission nationale de l'irrigation (CNR) a établi une stratégie nationale d'irrigation où viendront s'inscrire les mesures visant à développer les infrastructures et à assurer une meilleure gestion de l'eau d'ici 2022. Les objectifs de cette stratégie sont les suivants : accroître la capacité des réservoirs de 120 000 m³ (soit environ 30 % de plus qu'actuellement), grâce à la construction de 15 barrages d'ici 2020 ; ajouter 1 000 km de canaux au réseau d'irrigation existant ; permettre l'irrigation de 253 000 ha ; et créer 42 organisations d'usagers de l'eau. Multirégional et multisectoriel, le programme d'ensemencement des nuages est une partie intégrante du dispositif. En 2012, il a été appliqué de mai à octobre, avec un total de 1 120 heures de stimulation des précipitations au moyen de méthodes terrestres et aériennes. Les améliorations apportées à la loi 18.450 sur l'irrigation vont étendre son application à des utilisateurs supplémentaires, y compris des associations d'irrigants. Cela devrait être bénéfique aux ouvrages d'irrigation, dont les coûts s'élèvent à 5.7 milliards CLP (11 millions USD). Cette initiative a été soumise au Congrès pour examen et devrait être approuvée.

En 2011, un projet de loi sur la main-d'œuvre agricole a été soumis au Congrès, dans l'optique d'assouplir les contrats de travail des saisonniers. Il établira un nombre annuel moyen d'heures de travail, un nombre maximal d'heures supplémentaires mensuelles et le montant des rémunérations. Ce projet de loi pourrait bénéficier à plus de 800 000 travailleurs agricoles. Par ailleurs, en janvier 2013, une nouvelle loi nationale sur le congé postnatal est entrée en vigueur et elle bénéficie à quelque 63 000 saisonnières agricoles en âge de procréer. Dans l'optique de remédier au déficit de main-d'œuvre au plus fort de la saison dans le secteur des fruits (40 000 personnes en 2013, d'après les prévisions), les ministères des Affaires intérieures, du Travail et de l'Agriculture sont en train de préparer un projet de loi qui sera soumis au Congrès pour faciliter l'embauche de travailleurs étrangers, sous réserve de certaines conditions et pour des tâches précises.

La loi sur les opérations commerciales est entrée en vigueur en février 2013. Ce texte prévoit l'utilisation de mécanismes et d'instruments plus précis pour normaliser la mesure de la qualité des produits agricoles et des quantités, y compris la certification des équipements et des procédures d'analyse d'échantillons et contre-échantillons. En novembre 2012, à la demande du ministère de l'Agriculture, l'Institut national de normalisation a lancé le processus de modification de la norme chilienne de classification des carcasses de bovins (NCh 1306). Ce processus suppose d'ouvrir une enquête publique et de consulter les parties prenantes, et de créer un comité technique pour analyser les propositions qui sont censées conduire à la définition des nouveaux

paramètres applicables à la classification des carcasses de bovins, en lieu et place des paramètres actuels (âge de l'animal, couche de graisse et contusions). En outre, il pourrait être envisagé de modifier ou supprimer les catégories existantes (V, C, U, N, O).

En 2011, la Société de commercialisation du blé (*Comercializadora de Trigo S.A. - COTRISA*) a recommencé à acheter du blé sur le marché intérieur, car le prix payé aux producteurs locaux par l'industrie meunière nationale était beaucoup plus bas que le prix à l'importation. Elle s'efforce ainsi de fournir de meilleures informations sur les prix tant aux minotiers qu'aux producteurs. COTRISA n'achète du blé qu'aux petits producteurs qui ont semé du blé durant la saison 2012 avec le soutien de l'INDAP ou de *BancoEstado Microempresas (BEME)*. La quantité maximum de blé pouvant être achetée durant la saison 2011-12 était limitée à 350 quintaux (environ 35 tonnes) par exploitant. Les achats de COTRISA sont passés de 147 millions CLP (304 000 USD) en 2011 à 206 millions CLP (423 260 USD) en 2012.

Le Réseau de chercheurs sur la sécurité des aliments (*Red de Científicos para la Inocuidad Alimentaria*) a été créé en 2012. Encouragée par l'Agence chilienne pour la qualité et l'innocuité des aliments (*Agencia Chilena para la Calidad e Inocuidad Alimentaria - ACHIPIA*), cette initiative vise à asseoir les politiques de sécurité et de qualité sur des bases scientifiques. Le réseau est censé faciliter les interactions entre les acteurs tels que les institutions publiques, les universités, les centres de recherche, l'industrie et les consommateurs. Par ailleurs, l'ACHIPIA coordonne le Système intégré de laboratoires d'analyse des aliments (*Sistema Integrado de Laboratorios de Alimentos - SILA*), composé de 73 laboratoires publics et privés reliés à un réseau de laboratoires publics d'analyse des aliments du ministère de l'Agriculture, du Service national de la pêche (*Sernapesca*) et du ministère de la Santé. De plus, en 2012, une étude a été consacrée aux capacités d'analyse dans les domaines suivants : chimie, microbiologie, pesticides, dioxines, phytoplancton et toxines marines. Ses résultats seront utilisés pour concevoir un réseau national de laboratoires de référence, qui sera lancé au premier semestre 2013. Plusieurs experts internationalement reconnus seront consultés dans le cadre de ce projet.

En août 2012, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le gouvernement a officiellement lancé l'initiative Plan d'action et scénarios d'atténuation (*Mitigation Action Plan and Scenarios - MAPS-Chile*). À la demande des ministères des Affaires étrangères, des Finances, de l'Agriculture, des Mines, des Transports, de l'Énergie et de l'Environnement, ce projet d'une durée de deux ans vise à construire des scénarios d'atténuation aux horizons 2020, 2030 et 2050 en faisant intervenir de multiples acteurs. En novembre 2012, le Chili a été le premier pays à enregistrer auprès du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques une « mesure d'atténuation appropriée au niveau national » pour solliciter un soutien en faveur de sa mise en œuvre. Cette mesure d'atténuation appropriée au niveau national serait définie et appliquée par la *Corporación Nacional Forestal* (société forestière nationale). Au deuxième semestre 2012, le ministère de l'Agriculture a participé au projet de renforcement des capacités du Chili en matière de limitation des émissions. D'une durée de trois ans, cette opération conduite par le ministère de l'Environnement vise à appuyer la conception d'un système permanent d'inventaire des émissions de GES et à élaborer un programme de gestion du carbone et un registre des actions d'atténuation, dans le but d'encourager les activités de mesure, notification et vérification menées dans le pays par les secteurs public et privé.

En tant que membre de l'OCDE, le Chili a signé la Déclaration sur la croissance verte et un groupe de travail a été mis sur pied pour répondre aux questions de l'Organisation sur la croissance verte. Ce groupe de travail est composé de représentants du ministère des Finances, du ministère de l'Environnement, de la Direction générale des relations économiques internationales, du

ministère de l'Énergie, de l'ODEPA (bureau chargé des études et des politiques agricoles), et du secrétariat d'État chargé de la pêche. En janvier 2013, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Énergie ont signé un accord qui a pour objet d'encourager l'utilisation des énergies renouvelables non conventionnelles dans les secteurs agricole et forestier. Ce texte vise à accroître et à promouvoir l'utilisation des technologies liées à ces énergies, en particulier dans la petite agriculture et dans les sous-secteurs agricoles très énergivores. Il stipule que les ressources économiques seront employées en priorité au profit des projets qui s'appuient sur des technologies différentes. En outre, par l'intermédiaire de l'INDAP, le ministère de l'Agriculture a mis en œuvre le programme national de pompage photovoltaïque, qui consiste à installer 1 144 panneaux solaires et 377 pompes à eau, moyennant un investissement de 1 milliard CLP (2.2 millions USD) en 2012.

Évolution des mesures commerciales, 2012-13

Le Chili affiche un **droit NPF uniforme** de 6 %. Cependant, étant donné qu'il a des accords commerciaux avec des partenaires qui représentent 93 % de ses exportations, les droits qu'il applique effectivement aux produits agricoles sont inférieurs à 2 % en moyenne depuis quelques années.

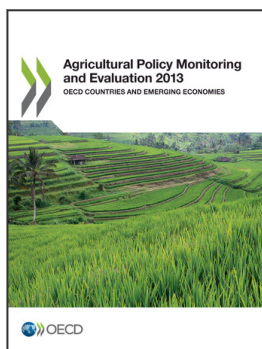
Le Chili possède un **système de fourchettes de prix** pour trois produits agricoles : le blé, la farine de blé et le sucre. Toutefois, compte tenu du niveau élevé des prix internationaux, ce système n'a pas fait monter les droits de douane ces dernières années. Au contraire, dans le cas du blé, un rabais de 100 % s'est appliqué au droit NPF (autrement dit, le droit est nul). En ce qui concerne le sucre, le système de fourchette de prix, réformé moyennant une majoration du droit consolidé et la création d'un contingent tarifaire, s'est traduit par des réductions tarifaires la plupart des années et l'application de contingents de 2007 à 2012.

Le Service national des douanes a mis son tarif à jour en 2012 pour y transcrire les modifications apportées à la classification internationale établie par le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). Une nouvelle ligne tarifaire a ainsi été créée pour les produits biologiques dans les chapitres concernant les fruits, les légumes et les vins. De nouvelles lignes ont aussi été ajoutées pour le blé en fonction de la qualité. L'ouverture d'autres lignes applicables aux importations de maïs devrait avoir lieu en 2013, également pour distinguer différentes qualités.

En avril 2012, le ministère de l'Agriculture a demandé à la Commission nationale sur la distorsion des prix (*Comisión Nacional de Distorsiones de Precios*) d'enquêter sur une flambée des importations de brisures de maïs. En conséquence, une **mesure de sauvegarde provisoire** de 10.8 % a ensuite été appliquée à ces importations jusqu'à septembre 2012, mais elle n'a pas été convertie en mesure définitive. En juin 2012, la commission a recommandé d'appliquer un droit antidumping définitif de 9.7 % aux importations de farine de blé en provenance d'Argentine. Cette mesure a été adoptée pour une durée d'un an et devrait être supprimée en juin 2013.

Le Chili poursuit sa stratégie d'intégration économique mondiale, moyennant la conclusion d'**accords commerciaux** bilatéraux. En 2012, deux accords de libre-échange sont entrés en vigueur : le premier concerne la **Malaisie** (18 avril) et le second est un protocole bilatéral passé avec le **Nicaragua** (19 octobre) dans le cadre de l'accord de libre-échange qui unit le Chili et l'Amérique centrale. Les négociations entamées avec le **Vietnam, Hong Kong** et la **Thaïlande** sont arrivées à leur terme. Le gouvernement chilien a ainsi signé des accords de libre-échange avec les deux premiers et l'accord avec le Vietnam a été approuvé par le Congrès et devrait entrer en vigueur en 2013. En septembre 2012 a été signé un chapitre investissement qui est venu s'ajouter à l'accord de

libre-échange passé avec la **Chine** et en vigueur depuis 2006 ; il est en attente d'approbation par le Congrès. Actuellement, des négociations sont en cours avec l'**Inde** pour étendre le champ couvert par l'accord de portée partielle en vigueur ; elles sont censées s'achever courant 2013. Le 15^e cycle de négociations du **Partenariat transpacifique** s'est déroulé en **Nouvelle-Zélande** du 3 au 12 décembre 2012 et le 16^e s'est tenu à **Singapour** du 4 au 13 mars 2013.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2013 OECD Countries and Emerging Economies

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_pol-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Chili », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2013 : OECD Countries and Emerging Economies*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_pol-2013-10-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.